

Loi ESR

La section 41 du comité national a pris connaissance du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche actuellement en débat au Parlement. Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Il poursuit et aggrave une politique qui met les universités et la recherche en grande difficulté, fait exploser la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche au nom de la « compétitivité ». De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation de moyens n'augure rien de bon pour l'avenir. La section 41 du comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013) et de la CPCN (28 février 2013). Elle demande l'abandon de ce projet de loi et l'ouverture de négociations en vue d'une loi de véritable rupture, qui tienne compte des recommandations des instances et des attentes de la communauté.

Vote (17 juin 2013) : 14 pour, 2 abstentions, 5 absences de vote.

Destinataires :

- Geneviève Fioraso, ministre de l'ESR
- Lionel Collet, directeur de cabinet de la ministre
- Alain Fuchs, président du CNRS
- Joël Bertrand, DG délégué à la science au CNRS
- Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- Philippe Büttgen, président de la CPCN
- Guy Métivier, directeur de l'INSMI